



SECURISEZ AU MIEUX VOTRE INVESTISSEMENT IMMOBILIER !

Tableau synthétique des documents (papiers) et titres d'occupations des terres au Faso.

(LOI N° 034-2012/AN PORTANT REORGANISATION AGRAIRE ET FONCIERE AU BURKINA FASO, LOI N° 034-2009/AN PORTANT REGIME FONCIER RURAL)

Documents du terrain	Nature du document	Nature de Droit conféré	Usages concernés	Quel service contacter ?	Conditions Mise en valeur
Papillon d'attribution ou Fiche provisoire d'attribution	Document d'attribution	Droit d'usage	Habitation	Instruit par la commission d'attribution des parcelles, signé et délivré par le président de la commission	Délai de mise en valeur : 5 ans à compter de la date d'attribution
Attestation d'Attribution de Parcelle (AAP)	Atteste de l'attribution et du paiement de la taxe de jouissance	Droit de jouissance provisoire	Tout usage (sauf service public et promotion immobilière)	Instruit par le service des domaines, signé et délivré par le receveur des domaines et de la publicité foncière	Délai de mise en valeur : 5 ans à compter de la date d'attribution
Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR)	Titre de jouissance permanente	Droit de superficie	Usage agro-sylvo-pastoral	Instruit par le service foncier rural ou le bureau domanial de la mairie et signé par le maire	- L'APFR est délivrée sans mise en valeur préalable
Arrêté d'affectation (AF)	Titre de jouissance permanente	Droit de superficie	Services publics de l'Etat ou des collectivités territoriales	La demande de l'(AF) est instruite par le service des Domaines et signé par le ministre en charge des domaines	L'arrêté d'affectation est délivré sans mise en valeur préalable
Arrêté de cession provisoire (ACP)	Titre de jouissance provisoire	Droit de superficie	Social, artisanal Commercial, industriel, agro-sylvo-pastorale, profession libérale, santé, enseignement, professionnel	La demande de l'(ACP) est instruite par les services des Domaines. L'(ACP) est signé par le ministre en charge des domaines	Délai de mise en valeur : 5 ans
Arrêté de Mise à Disposition (AMD)	Titre de jouissance permanente.	Droit de superficie	Activités non Lucratives (social, culte, culturel)	Instruite par les services des domaines et signé par le maire	Délivré après mise en valeur préalable
Permis d'occuper	Titre de jouissance précaire et révocable	Droit d'usage personnel précaire et révocable sans indemnité	Activité lucrative ou non privative de courte durée	Instruit par les services de la collectivité, signé et délivré par le maire	Matériaux non définitifs à utiliser pour la mise en valeur car révocable sans indemnité



Documents du terrain	Nature du document	Nature de Droit conféré	Usages concernés	Quel service contacter ?	Conditions Mise en valeur
Permis d'exploiter (PE)	Titre de jouissance permanente	Droit de superficie	Santé, enseignement, artisanat Commerce, industrie, profession libérale	La demande de PE est instruite par le service des Domaines et signée par le maire	Délivré après mise en valeur préalable et conforme à l'arrêté de cession provisoire
Permis urbain d'habiter (PUH)	Titre de jouissance permanente	Droit de superficie	Habitation (Pour la promotion immobilière, un titre foncier est délivré aux acquéreurs d'habitat)	La demande de PUH est instruite par les services des domaines et signée par le maire	Délivré après mise en valeur préalable et conforme (Habitable)
Bail emphytéotique	Titre de jouissance	Droit de superficie	Industrie, Commerce, Artisanat, profession libérale, santé, enseignement agro-sylvo-pastorale	Instruite par les services des domaines et signé par le ministre en charge des domaines	Conditionné au paiement d'une redevance et à une mise en valeur dont la durée est propre à chaque contrat
Titre Foncier sur terrain bâti (TF)	Titre de propriété	Pleine propriété	Tout usage	Le titre foncier est instruit au service des domaines et de la publicité foncière et signé par le ministre en charge des domaines	Délivré après mise en valeur. Investissement =30,15,20 fois la taxe de jouissance selon l'usage
Titre Foncier sur Terrain nu	Titre de propriété	Pleine propriété	Commerce, santé, enseignement, industrie, Profession libérale, promotion immobilière	Le titre foncier est instruit au service des domaines et de la publicité foncière et signé par le ministre en charge des domaines	Délai de mise en valeur : 5 ans

Une initiative citoyenne des sociétés :
 GENIFONCIER SA, société d'expertise immobilière et foncière
 GENITOPO SARL, Cabinet de Géomètre Expert Agréé et Assermenté
 CONTACT: ZAD Ouaga, 76708079, WhatsApp: 78892181, genifoncier@gmail.com
www.genifoncier.com